



Conseil d'administration

343^e session, Genève, novembre 2021

Section institutionnelle

INS

Date: 13 octobre 2021

Original: anglais

Quinzième question à l'ordre du jour

Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions

► Partie I. Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

**Dispositions relatives à l'organisation de la Réunion d'experts
sur le travail décent dans l'économie des plateformes numériques
(Genève, 10-13 octobre 2022 ou 10-14 octobre si la réunion se tient
sous forme virtuelle)**

Contexte

1. Dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, adoptée le 21 juin 2019, la Conférence appelle l'ensemble des Membres (partie III, paragraphe C, alinéa v)) à mettre en œuvre «des politiques et des mesures permettant d'assurer une protection appropriée de la vie privée et des données personnelles, de relever les défis et de saisir les opportunités dans le monde du travail qui découlent des transformations associées aux technologies numériques, notamment le travail via des plateformes»¹. La résolution concernant la deuxième discussion récurrente sur le dialogue social et le

¹ Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, partie III, paragr. C, alinéa v).

tripartisme, adoptée le 7 juin 2018, fait obligation au Bureau «de poursuivre ses travaux de recherche concernant l'accès à la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective des travailleurs de l'économie des plates-formes et des plates-formes numériques et, sur cette base [...], lors de la session du Conseil d'administration de novembre 2019, de décider s'il convient ou non de convoquer une réunion tripartite»². Le 27 mars 2021, à sa 341^e session, le Conseil d'administration a décidé «de demander au Bureau de convoquer une réunion tripartite d'experts sur la question du travail décent dans l'économie des plateformes numériques en 2022»³, dont le résultat «contribuerait [...] à une éventuelle discussion générale ou action normative sur le travail décent dans l'économie des plateformes, si le Conseil d'administration décidait d'inscrire une question sur ce thème à l'ordre du jour de la 112^e session (2024) de la Conférence»⁴.

2. Il est proposé de tenir la réunion tripartite d'experts du 10 au 13 octobre 2022 et de la prolonger d'une journée dans l'éventualité où elle ne pourrait pas avoir lieu en présentiel.
3. Le programme et budget pour 2022-23 ne prévoit pas de crédit pour cette réunion, qui devait initialement se tenir au cours de la période biennale 2020-21. Mais, la pandémie de COVID-19 ayant entraîné le report de réunions sectorielles et d'autres réunions initialement prévues en 2021, le Conseil d'administration a décidé de tenir la réunion d'experts en 2022. Il est par conséquent proposé que le coût de la réunion (qui pourra osciller entre 120 000 et 250 000 dollars des États-Unis (dollars É.-U.), selon la durée de la réunion et la forme sous laquelle celle-ci se tiendra) soit financé au moyen de la rétention d'une partie du montant estimatif des crédits sous-utilisés en 2020-21 par suite de l'annulation ou du report de réunions officielles, ainsi que l'a proposé le Directeur général dans un autre document soumis pour examen à la 343^e session du Conseil d'administration⁵.

Composition

4. Le Directeur général propose de convier à cette réunion 8 experts désignés après consultation des gouvernements, 8 experts désignés après consultation du groupe des employeurs et 8 experts désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration.
5. Les critères suivants sont proposés aux fins de la sélection des gouvernements qui seront invités à désigner un expert: i) répartition géographique équilibrée; ii) importance de l'économie des plateformes numériques pour le pays; et iii) mesures juridiques et mesures de politique générale prises par le pays dans le domaine de l'économie des plateformes numériques.
6. Il est proposé en outre que le Directeur général invite en qualité d'observateur les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales dont la liste figure dans l'annexe.

² ILC.109/Resolution III.

³ GB.341/PV, paragr. 50.

⁴ GB.341/INS/3/1(Rev.2), paragr. 26.

⁵ GB.343/PFA/5(Rev.1).

Ordre du jour

7. L'ordre du jour proposé sera soumis au Conseil d'administration à sa 344^e session (mars 2022) à la suite de consultations avec les mandants tripartites.

Réunion du Groupe de travail tripartite chargé d'examiner les options à envisager pour garantir des conditions de travail décentes dans les chaînes d'approvisionnement

Contexte

8. Aux fins de la mise en œuvre de la résolution concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2016 et du programme d'action de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, le Conseil d'administration, à sa 341^e session (mars 2021), a adopté une procédure en deux étapes. Au titre de la première étape, le Bureau a été chargé de «mener un examen approfondi afin de déterminer avec précision s'il existe des lacunes dans le corpus actuel de mesures normatives et non normatives, y compris dans les moyens de mise en œuvre et d'autres mesures, en vue de faciliter une discussion sur les options à envisager pour garantir des conditions de travail décentes dans les chaînes d'approvisionnement, notamment au niveau sectoriel, s'il y a lieu». Cet examen doit être achevé, et ses résultats doivent être portés à la connaissance des mandants, d'ici à novembre 2021. La deuxième étape consiste à établir, également d'ici à novembre 2021, un groupe de travail tripartite (de taille raisonnable et composé de manière à respecter l'équilibre entre les régions), chargé d'examiner le rapport du Bureau et d'élaborer ensuite, avec le soutien du Bureau, les éléments principaux d'une stratégie globale sur la réalisation du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement. Le groupe présentera son rapport au Conseil d'administration pour discussion à sa 344^e session (mars 2022) en vue d'une décision quant aux mesures de suivi appropriées.
9. Comme pour la Réunion d'experts sur le travail décent dans l'économie des plateformes numériques, il est proposé que le coût de la réunion (qui, selon les estimations, pourra osciller entre 130 000 et 260 000 dollars É.-U. en fonction de la forme sous laquelle la réunion se tiendra) soit financé au moyen de la rétention d'une partie du montant estimatif des crédits sous-utilisés en 2020-21, ainsi que le propose le Directeur général dans un autre document soumis pour examen à la 343^e session du Conseil d'administration⁶.

Composition

10. Il est proposé que la réunion se compose de 16 membres représentant des gouvernements (4 pour chacune des 4 régions), de 8 membres du groupe des employeurs et de 8 membres du groupe des travailleurs.

Date et forme de la réunion

11. Compte tenu du programme de réunions pour la suite de 2021 et du mandat du groupe de travail défini par le Conseil d'administration, y compris le délai pour la soumission du rapport du groupe à la session de mars 2022 du Conseil d'administration, il est proposé

⁶ GB.343/PFA/5(Rev.1).

que le groupe de travail tiende deux réunions: la première se tiendrait du 17 au 19 janvier 2022 (trois jours ouvrables) et serait consacrée à l'examen de l'analyse des lacunes effectuée par le Bureau; et la deuxième se tiendrait les 7 et 8 février 2022 et serait chargée d'élaborer les éléments principaux d'une stratégie globale.

12. Les réunions du groupe de travail pourront se tenir soit sous une forme virtuelle, soit en présentiel, en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directives techniques sur les risques biologiques

Contexte, ordre du jour et date

13. Sur la base des recommandations formulées précédemment par le Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes, le Conseil d'administration, à sa 341^e session (mars 2021), a décidé d'inscrire à l'ordre du jour des 112^e (2024) et 113^e sessions (2025) de la Conférence internationale du Travail une question relative à la protection de la sécurité et de la santé au travail contre les risques biologiques, compte tenu des lacunes normatives recensées dans ce domaine et de la nécessité de commencer à élaborer des directives techniques sur ce sujet. La pandémie de COVID-19 a accentué l'urgence qu'il y avait à fournir aux mandants de l'OIT des orientations sur ce type de risque en particulier. L'élaboration de directives techniques sur les risques biologiques aidera également le Bureau à se préparer en vue des discussions qui se tiendront à la Conférence en 2024 et 2025.
14. Il est par conséquent proposé d'organiser du 20 au 24 juin 2022 (cinq jours ouvrables) une réunion d'experts qui sera chargée d'examiner et d'adopter des directives techniques sur les risques biologiques au travail.
15. Il est également proposé de financer le coût estimatif de la réunion (qui pourra osciller entre 130 000 et 230 000 dollars É.-U. selon la durée de la réunion et la forme sous laquelle celle-ci se tiendra) au moyen de la rétention d'une partie du montant estimatif des crédits sous-utilisés en 2020-21 par suite du report de plusieurs réunions.

Composition

16. Il est proposé que la réunion se compose comme suit: 8 experts désignés en consultation avec les gouvernements, 8 experts employeurs et 8 experts travailleurs désignés après consultation, respectivement, du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs du Conseil d'administration, et, le cas échéant, conseillers techniques et observateurs admis à participer conformément aux dispositions du Règlement des réunions d'experts. Il est également proposé que le Directeur général invite en qualité d'observateur les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales dont la liste figure dans l'annexe.

► Partie II. Programme des réunions officielles de l'OIT pour 2021 et 2022 (sous réserve d'un réexamen périodique en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19)

Date	Titre de la réunion	Lieu/forme virtuelle
2021		
25 octobre	Réunion du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin	Genève
28-30 octobre	Comité de la liberté syndicale (343 ^e session du Conseil d'administration)	Genève
1 ^{er} -13 novembre	343 ^e session du Conseil d'administration	Forme virtuelle
17-19 novembre	Colloque des travailleurs	À confirmer
24 novembre-11 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	À confirmer
25 novembre-11 décembre	Reprise de la 109 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Forme virtuelle
Date à confirmer	Réunion du Comité tripartite chargé d'étudier les améliorations à apporter à la méthodologie adoptée pour l'indicateur 8.8.2 des ODD concernant les droits des travailleurs (date à déterminer en fonction des disponibilités des membres dont la désignation est pendante)	Forme virtuelle
13-16 décembre	Réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directives techniques sur les principes généraux relatifs à l'inspection du travail	Forme virtuelle
13-17 décembre	Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'aquaculture dans le cadre de l'économie rurale (initialement prévue du 23 au 27 novembre 2020)	Genève
2022		
17-19 janvier	Première réunion du Groupe de travail tripartite chargé d'examiner les options à envisager pour garantir des conditions de travail décentes dans les chaînes d'approvisionnement	À confirmer
20-21 janvier ¹	Forum interactif avec les candidats au poste de Directeur général du BIT	Forme virtuelle

¹ Sous réserve de la décision qu'adoptera le Conseil d'administration à sa 343^e session sur la recommandation de son bureau (GB.343/INS/14/1).

Date	Titre de la réunion	Lieu/forme virtuelle
21 janvier, ou 3 ou 4 février (à confirmer) ²	Dernière réunion du Groupe de travail tripartite chargé de la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité à la gouvernance tripartite de l'OIT	À confirmer
24-28 janvier	Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier (initialement prévue du 22 au 26 février 2021)	Genève
7-8 février	Deuxième réunion du Groupe de travail tripartite chargé d'examiner les options à envisager pour garantir des conditions de travail décentes dans les chaînes d'approvisionnement	À confirmer
Date à confirmer ³	Réunion du Forum politique multilatéral de haut niveau	À confirmer
21-25 février	Réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de bonnes pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans la construction (1992)	Genève
10-12 mars	Comité de la liberté syndicale (344 ^e session du Conseil d'administration)	À confirmer
14-25 mars	344 ^e session du Conseil d'administration	À confirmer
	Audiences officielles des candidats au poste de Directeur général du BIT (14-15 mars)	À confirmer
	Élection du Directeur général du BIT (25 mars)	À confirmer
25-29 avril	Réunion technique sur le COVID-19 et le relèvement durable du secteur du tourisme	Genève
9-13 mai (4-13 mai en cas de réunion virtuelle)	Quatrième réunion de la Commission tripartite spéciale créée en application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006) – Partie II	À confirmer
16-17 mai (à confirmer)	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	Genève
26-28 mai	Comité de la liberté syndicale	À confirmer
30 mai-10 juin	110 ^e session de la Conférence internationale du Travail	À confirmer
11 juin	345 ^e session du Conseil d'administration	À confirmer
20-24 juin	Réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directives techniques sur les risques biologiques	À confirmer
Seconde moitié de 2022 (à confirmer) ⁴	V ^e Conférence mondiale sur le travail des enfants	Durban

² En fonction des dates qui seront retenues pour le forum interactif avec les candidats au poste de Directeur général du BIT.

³ Des précisions concernant la date, les modalités d'organisation et d'autres éléments concernant cette réunion figurent dans le document GB.343/INS/3/2 et seront examinées à la 343^e session du Conseil d'administration.

⁴ Le pays hôte a demandé que la réunion, initialement prévue en mai 2022, soit reportée à la seconde moitié de l'année.

Date	Titre de la réunion	Lieu/forme virtuelle
12-16 septembre	Septième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes	À confirmer
26-30 septembre	Réunion technique sur la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique	Genève
10-13 octobre (ou 10-14 octobre en cas de réunion virtuelle)	Réunion d'experts sur le travail décent dans l'économie des plateformes numériques	À confirmer
À confirmer	Réunion du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin	À confirmer
27-29 octobre	Comité de la liberté syndicale (346 ^e session du Conseil d'administration)	À confirmer
31 octobre-10 novembre	346 ^e session du Conseil d'administration	À confirmer
21-25 novembre	Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière	Genève
23 novembre-10 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et des recommandations	Genève
Première semaine de décembre (dates exactes à fixer à la 343 ^e session du Conseil d'administration en consultation avec le gouvernement du pays hôte)	17 ^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (initialement prévue en 2021)	Singapour

► **Projet de décision**

17. Sur recommandation de son bureau, le Conseil d'administration décide:

- a) d'approuver les dates et la composition de la Réunion d'experts sur le travail décent dans l'économie des plateformes numériques, et d'autoriser le Directeur général à inviter en qualité d'observateur les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales dont la liste figure dans l'annexe du document GB.343/INS/15;
- b) d'approuver les dates, la composition et l'ordre du jour de la Réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directives techniques sur les risques biologiques, et d'autoriser le Directeur général à inviter en qualité d'observateur les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales dont la liste figure dans l'annexe du document GB.343/INS/15;
- c) d'approuver la composition du Groupe de travail tripartite chargé d'examiner les options à envisager pour garantir des conditions de travail décentes dans les chaînes d'approvisionnement et les dates de ses deux réunions;

- d) de prendre note du programme de réunions qui figure dans la partie II du document GB.343/INS/15 tel qu'approuvé par son bureau, sous réserve d'un réexamen périodique en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19.**

► **Annexe**

Propositions concernant les organisations à inviter aux réunions officielles en qualité d'observateur

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
<p>Réunion d'experts sur le travail décent dans l'économie des plateformes numériques (10-13 octobre 2022 ou 10-14 octobre en cas de réunion virtuelle)</p>	<p>Entités du système des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds monétaire international (FMI) • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), • Organisation des Nations Unies • Groupe de la Banque mondiale <p>Autres organisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) <p>Organisations régionales:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND) 	<p>Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM)

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
Réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directives techniques sur les risques biologiques (20-24 juin 2022)	<p>Entités du système des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) • Groupe de la Banque mondiale • Organisation mondiale de la santé (OMS) <p>Organisations régionales:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation mondiale de la santé animale 	<p>Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) <p>Autres organisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association internationale de médecine agricole et de santé rurale • International Association of Health Care Professionals (IAHCP) • Commission internationale de la santé au travail (CIST) • Conseil international des infirmières (CII) • International Federation of Biosafety Associations (IFBA) • Association internationale d'hygiène du travail (IOHA) • International Society for Infectious Diseases • Association internationale de la sécurité sociale (AISS)